

Assurance Incendie

Document d'information sur le produit d'assurance

Belfius Direct Assurances

Belfius Direct Assurances, marque et nom commercial de Belfius Insurance S.A. - entreprise d'assurances belge, autorisée sous le numéro 0037, RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles

Belfius
DIRECT
assurances
Assurance Locataire

Ce document a pour but de donner un aperçu des principales couvertures et exclusions relatives à l'assurance Animaux de compagnie de Belfius Direct Assurances. Ce document n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques. Pour toutes informations complémentaires, veuillez consulter les conditions précontractuelles et contractuelles qui se rapportent à cette assurance.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

En votre qualité de locataire ou de colocataire, vous souhaitez vous couvrir en responsabilité civile locative pour les dommages que vous causez au bien loué par votre occupation. Vous avez la possibilité d'assurer votre contenu et votre responsabilité civile extracontractuelle vie privée pour les dommages que vous causez aux tiers.



Qu'est-ce qui est assuré?

ASSURANCE PRINCIPALE

Assurance Habitation

Nous couvrons votre responsabilité locative (dommages matériels au bien loué pour lesquels vous êtes responsable en votre qualité de locataire) et votre contenu si vous l'avez également assuré pour les garanties suivantes:

Garanties de base

Les garanties de base de l'assurance locataire couvrent entre-autres les dommages causés par:

- ✓ incendie
- ✓ explosion et implosion
- ✓ décongélation de vos denrées alimentaires
- ✓ heurt par des objets, arbres ou animaux, immeubles appartenant aux tiers
- ✓ l'action de l'électricité sur les appareils et installations électriques ou électroniques et la chute de la foudre
- ✓ conflits de travail et attentats, terrorisme
- ✓ tempête et grêle, pression de la neige ou de la glace.
- ✓ dégâts des eaux ou dûs au mazout de chauffage
- ✓ bris de vitrages
- ✓ responsabilité civile du bâtiment et contenu (dommages corporels, matériels et immatériels)
- ✓ catastrophes naturelles (en ce compris les inondations, les refoulements d'égouts publics, les affaissements du sol et glissements de terrain et les tremblements de terre)
- ✓ assistance habitation 24h/24 et 7j/7

Garanties optionnelles

Nous couvrons:

En vol:

- vol du contenu et les dégradations au contenu liées au vol ou à la tentative de vol jusqu'à 50% de la valeur assurée en contenu

En protection juridique:

- défense de l'assuré, recours contre le responsable de votre dommage et intervention en cas d'insolvabilité du tiers responsable jusqu'à 7500 euros



Qu'est-ce qui n'est pas assuré

ASSURANCE PRINCIPALE

Assurance Habitation

Garanties de base

Sont entre-autres exclus des garanties de base de l'assurance locataire

- ✗ les dégâts causés par l'usure normale et progressive
- ✗ les dégâts des eaux dus à un manque manifeste de précaution pendant la période de gel
- ✗ les dommages tombant sous la garantie d'un fournisseur, d'un fabricant ou d'un réparateur
- ✗ les dommages causés par la tempête, grêle, pression de la neige ou de la glace aux objets se trouvant à l'extérieur (excepté meubles de jardin et barbecues)
- ✗ les dégâts des eaux causés par des travaux de construction, transformation ou réparation aux bâtiments ou à leur contenu
- ✗ action de l'électricité: les dommages aux logiciels
- ✗ les dommages par condensation ou par infiltration d'eau de pluie via les murs ou les cheminées ou par les eaux souterraines
- ✗ des dégradations immobilières suite à un acte de vandalisme, un vol ou une tentative de vol
- ✗ la perte d'eau en cas de dégâts des eaux
- ✗ en assistance habitation : les travaux d'entretien

Garanties optionnelles

Sont entre-autres exclus des garanties optionnelles de l'assurance locataire:

En vol:

- vol d'animaux
- vol du contenu se trouvant à l'extérieur du bâtiment

En protection juridique:

- les amendes
- les litiges liés à un contrat

ASSURANCES COMPLEMENTAIRES

Responsabilité civile Familiale

Les dommages découlant de la responsabilité civile extra-contractuelle de l'assuré sont couverts si les dommages résultent d'un accident et entre-autres les dommages causés dans les cas particuliers suivants:

- par des assurés mineurs qui conduisent, déplacent ou manipulent un véhicule automoteur ou sur rails soumis à une assurance légalement obligatoire, sans avoir l'âge requis pour ce faire, à l'insu de leurs parents, des personnes qui les ont sous leur garde et du détenteur du véhicule ;
- par l'assuré, à la chambre qu'il occupe et à son contenu lors d'un séjour dans un hôtel ou un établissement hospitalier
- par les animaux domestiques qui appartiennent à l'assuré ou sont sous sa garde ;
- Les frais de recherche suite à une disparition d'enfant mineur sont couverts jusqu'à 20.000 EUR et sous certaines conditions.

Si vous souscrivez l'assurance en qualité de colocataire, nous couvrirons également la responsabilité civile des colocataires pour les dommages causés à un autre membre de la colocation. Nous assurons les dommages matériels jusqu'à 5.000 EUR et les dommages corporels jusqu'à 25.000 EUR.

Protection juridique Familiale

(incluse dans l'assurance complémentaire responsabilité civile familiale)

- Recours civil pour les dommages subis par l'assuré causés par un tiers dont la responsabilité est engagée en dehors de tout contrat : jusque 30.000 EUR
- Insolvabilité des tiers jusque 7.500 EUR
- Défense pénale lorsque l'assuré est poursuivi pour un litige portant sur une infraction pénale qu'il aurait commise dans le cadre de sa vie privée jusque 30.000 EUR
- Avance de la caution pénale jusque 15.000 EUR

ASSURANCES COMPLEMENTAIRES

Responsabilité civile Familiale

Ne sont entre-autres pas assurés les dommages résultant ou causés par:

- la responsabilité résultant d'une activité professionnelle;
- les dommages causés par des chevaux de selle dont l'assuré est propriétaire
- la responsabilité civile soumise à une assurance obligatoire (responsabilité en matière de véhicules automoteurs, accident du travail, chasse)
- les dommages causés par l'utilisation d'aéronefs qui appartiennent à l'assuré ou sont loués ou utilisés par lui;
- les dommages causés par l'utilisation de bateaux à voiles de plus de 300 Kg ou de bateaux à moteur dont la force motrice dépasse 11 CV et qui appartiennent à l'assuré ou sont loués ou utilisés par lui; néanmoins la garantie reste acquise à l'assuré en tant que passager
- un assuré de plus de 18 ans pour des sinistres qu'il cause intentionnellement ou qui sont causés par une des fautes lourdes suivantes : l'état d'ivresse ou d'intoxication alcoolique ou un état analogue ; l'implication dans des rixes.

Protection juridique Familiale

Ne sont entre-autres pas assurés les litiges résultant ou causés par:

- les troubles de voisinage consistant en une perte de vue, d'air ou de lumière, le bruit, les ondes ou le trafic
- les conflits de propriété.
- l'insolvabilité d'un tiers non identifié
- les dommages causés par le terrorisme.



Y a-t-il des restrictions à la couverture?

ASSURANCE PRINCIPALE

Garantie de base

! Le contrat prévoit une franchise de 320 euros par sinistre, excepté pour les sinistres protection juridique ou les dommages corporels causés aux tiers en responsabilité civile vie familiale. Cette franchise n'est pas indexée.

ASSURANCES COMPLEMENTAIRES

Responsabilité civile Familiale

- Intervention maximale en Responsabilité Civile
Les dommages corporels et matériels sont limités respectivement à 31.215.521,56 euros et 6.243.104,31 euros par sinistre (en décembre 2022). Ces montants évoluent selon l'indice des prix à la consommation

Protection juridique Familiale

- Recours civil: les litiges dont l'importance en principal n'excède pas 250 EUR



Où suis-je couvert?

✓ Pour l'assurance habitation, vous êtes couvert à l'adresse du risque situé en Belgique et mentionnée dans les conditions particulières. Nous couvrons aussi la responsabilité civile liée aux résidences temporaires, aux salles occupées pour une fête ou réunion familiale, les logements d'étudiants. Nous couvrons aussi les dommages au garage privé situé à une autre adresse ainsi qu'à votre contenu déplacé temporairement dans un autre bâtiment. L'assurance responsabilité civile familiale est valable dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations?

- Déclarer le risque conformément à la réalité à la souscription du contrat.
- Prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter la survenance d'un sinistre notamment les mesures de prévention indiquées aux conditions générales et particulières.
- En cas de sinistre, déclarer celui-ci dans les délais indiqués dans les conditions générales et limiter le sinistre.



Quand et comment effectuer les paiements?

La prime est payée mensuellement par domiciliation bancaire. L'échelonnement mensuel ne génère aucun frais supplémentaire.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

L'assurance prend effet à la date indiquée dans les conditions particulières, et à condition que la première prime soit payée. Le contrat est conclu pour une durée d'un an et reconduit tacitement par périodes successives d'un an



Comment puis-je résilier mon contrat?

Vous pouvez résilier le contrat d'assurance à tout moment moyennant un préavis d'un mois, sans frais ni pénalités. La résiliation du contrat peut se faire par envoi recommandé, par exploit de d'huissier ou par remise d'une lettre de résiliation avec accusé de réception.